République française Département de la Lozère Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le **J3. 06. & J3**ID : 048-214800468-20230609-2023 0311-DE

COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du vendredi 09 juin 2023

Date de la convocation: 02/06/2023

Membres en exercice :

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin le Conseil Municipal régulièrement

7

convogué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,

Présents : 6

<u>Présents</u>: Gérard ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier

BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Votants: 6

Représentés :

Pour: 0 Contre: 0

Abstention: 0

Excusés: Daniel ROUSSET

Absents:

Secrétaire de séance :

Christine ARCHER

Délibération 2023_031 - Objet : Demande de fonds de concours: Rénovation local technique mairie

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac notamment les dispositions incluant la Commune de Chaulhac comme l'une de ses communes membres;

Considérant que la Commune de Chaulhac souhaite rénover le local technique de la mairie, il est envisagé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la Commune de Chaulhac, conformément au plan de financement ci-dessous;

Monsieur le Maire fait le point sur le projet de rénovation du local technique situé en face de la mairie.

La demande de subvention dans le cadre des contrats territoriaux sur l'enveloppe des fonds de réserve d'appui aux territoires (FRAT) est accordée à hauteur de 25% du montant brut soit 9 431.00 euros.

Monsieur le maire indique à l'assemblée que ces travaux sont éligibles au fonds de concours attribué par la communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac (CCTAMA) et présente le plan de financement pour un montant total de 37 725.00€ HT :

	DÉPENSES € HT		%	RECETTES €
Architecte	1 000.00	FRAT 2023	25	9 431.00
Mise en chantier Bourrier TP	9 249.00	CCTAMA Fonds de concours 2023	33.13	12 500.00
Fourniture et pose d'un bâtiment de stockage - charpente metallique, couverture, bardage, porte coulissante - Jouve	26 176.89	Fonds propres	41.87	15 794.00
Aménegement intérieur (estimation)	1 200.00			
TOTAL	37 725.00		100%	37 725.00

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023 Publié le *J*3. 06. & £35²L0

ID: 048-214800468-20230609-2023 0311-DE

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus;

Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac en vue de participer au financement de l'opération de rénovation du local technique de la mairie à hauteur de 12 500.00 euros;

Autorise le M le Maire à signer tout document afférant à cette demande.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication __/ ___/ 20_

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit Le Maire, Gérard ROUSSET

